



Le printemps est arrivé, prenez soin de vos extérieurs :

Avec les beaux jours, la nature reprend vie. C'est le moment d'entretenir les extérieurs de votre pavillon.

Tondez régulièrement votre pelouse :

Entre 5 et 7 cm de haut en mars, un peu plus haut au début de l'été entre 7 et 10 cm (pour limiter le jaunissement en cas de sécheresse) et plus ras à l'approche de l'hiver (jusqu'à 3 cm).

Certaines municipalités interdisent à leurs administrés de tondre leur gazon les dimanches et jours fériés, pensez à vous renseigner au préalable.

Taillez vos haies ou arbres :

de préférence de septembre à février pour ne pas perturber la montée de sève et favoriser une belle repousse printanière. Coupez les branches mortes ou abimées.

Pensez à recycler :

les tontes de gazon, les déchets de taille, les mauvaises herbes sans graines sont autant de déchets verts qui doivent rejoindre le tas de compost.

Et pour les balcons ?

La végétalisation des balcons et fenêtres doit obéir au règlement intérieur de la Maison Pour Tous.

- Ne pas accrocher de jardinières sur les balustrades, ni à l'intérieur ni à l'extérieur,
- Poser les pots de fleurs au sol,
- Pas de pots lourds sur les balcons qui pourraient surcharger le plancher.

Désherbez régulièrement vos allées :

avec un outil de jardin adapté, comme une binette, un sarcloir. Arrachez les mauvaises herbes par temps humide, lorsque la terre est meuble pour extraire facilement les racines. L'idéal est d'empêcher que les mauvaises herbes fleurissent et commencent à produire des graines.

Rangez votre jardin :

un jardin bien rangé est plus facile à entretenir dès le printemps. Cela facilite son entretien et permet de conserver un espace extérieur ordonné toute la saison en limitant la pollution visuelle pour les riverains et les visiteurs.

Ne percez pas les murs extérieurs :

cela peut fragiliser la structure de votre pavillon ou occasionner des infiltrations d'eau.

Nettoyez vos chéneaux :

pour maintenir la longévité de votre toiture, prévenir les infiltrations d'eau et l'accumulation de saletés et de débris qui pourraient les boucher et provoquer des dégâts de la charpente et des murs extérieurs, voire à l'intérieur de votre logement.



En suivant ces conseils et ces règles d'entretien extérieur, vous contribuez à la qualité de vie de votre quartier. Nous vous rappelons que la plupart de ces règles font partie de vos engagements et obligations conformément au contrat de location que vous avez signé à votre entrée dans les lieux.

Focus sur la mission d'entretien des espaces verts de la Maison Pour Tous



Maintenir des espaces verts attrayants est essentiel pour la valorisation du patrimoine immobilier. C'est la mission de notre Agence Technique et de Services (ATS) section Espaces Verts qui intervient à Lons-le-Saunier uniquement.

La mission d'entretien courant des espaces verts va de la tonte et l'entretien des pelouses et désherbage, à la taille et l'élagage des arbres et arbustes, au nettoyage, ramassage de papiers en passant par la plantation et par l'arrosage.

Pour l'année 2025 ces tâches ont représenté 1 963 heures de travail (dont 420 heures pour la tonte) sur un périmètre qui comprend les quartiers Mouillères – Cours Colbert – avenue du Stade – les avenues d'Offenbourg et des Gentianes – les rues F. Bussenet, Abbé Lemire et des Lilas entre autres.

Nos agents, Virginie et Serge œuvrent au quotidien pour entretenir l'attractivité du patrimoine pour le bien-être de nos locataires lédoniens. Ils s'occupent de mettre en place, d'aménager et d'entretenir l'ensemble des espaces verts : parcs, jardins, rez-de-jardin, dans le respect des règles de sécurité et des standards de qualité en vigueur à la Maison Pour Tous.



tout projet d'aménagement (terrasse, abri de jardin, plantation d'arbres, pose de clôture...) doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Maison Pour Tous, la demande devant être faite par courrier.

JEU CONCOURS DE DESSINS
du 1^{er} avril au 15 juin 2026
ouvert aux jeunes entre 6 et 14 ans

“DESSINE TON QUARTIER”



et choisis ton thème parmi les trois proposés ci-dessous :



flashez le
QR code
pour avoir tous
les détails du concours



tel qu'il était autrefois"
tel qu'il est aujourd'hui"
OU tel qu'il sera à l'avenir"

Tu seras peut-être sélectionné(e)
pour gagner une carte cadeau !

JEU CONCOURS DE DESSINS 2026 - BULLETIN D'INSCRIPTION

“Dessine ton quartier tel qu'il était autrefois/tel qu'il est aujourd'hui ou tel qu'il sera à l'avenir”

Complète ce bulletin d'inscription. Dépose-le accompagné de ton dessin dans l'une de nos agences/points de proximité ou envoie-le par mail à communication@lmpt-coop.fr avant le 15 juin 2026.

Thème du
dessin :

Dessine ton quartier
tel qu'il était autrefois

Dessine ton quartier
tel qu'il est aujourd'hui

Dessine ton quartier tel
qu'il sera à l'avenir

Numéro de dossier de facturation (inscrit sur votre avis de paiement) :

Nom, prénom de l'enfant : Age :

Numéro de téléphone : Adresse mail :

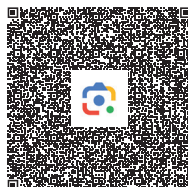
Adresse : Résidence : Ville : Code postal :

Je confirme avoir pris connaissance des conditions du règlement

Accord parental autorisant la participation au jeu du mineur et l'utilisation commerciale du dessin

Date Signature du ou des parents :

Ne seront pris en compte que les bulletins entièrement complétés.



Nouveau

Vous pouvez traduire ce document via l'application
Google Lens à télécharger sur votre smartphone

Directeur de la publication : Éric POLI, Directeur Général - Rédaction : Direction Communication & Marketing
Graphisme : ABM Graphic - Photos : Direction Communication & Marketing - Impression : Corus

LA MAISON
POUR TOUS

La solution coopérative immobilière

www.lmpt-coop.fr

